

N° 433

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès verbal de la séance du 26 juin 1984

RAPPORT (1)

F A I I

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET
DE LOI *relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles
et au statut du fermage.*

PAR M. Michel SORDEL,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Claude Michel, *député*, sous le numéro 2238.

(2) Cette Commission est composée de : M. André Billardon, *député, président* ; Michel Chauty, *sénateur, vice-président* ; Claude Michel, *député* ; Michel Sordel, *sénateur, rapporteurs*.
Membres titulaires : MM. Jean-Claude Porthault, Georges Colin, Michel Couillet, Michel Cointat, Pierre Micaux, *députés* ; Henri Collette, Jean Huchon, Charles-Edmond Lenglet, Louis Minetti, Fernand Tardy, *sénateurs*.

Membres suppléants : MM. Robert Cabé, Léo Grezard, Georges Le Baill, Henri Prat, Roland Mazoin, Jean-Paul Charié, Jean Proriot, *députés* ; MM. Richard Pouille, Philippe François, Roland du Luart, France Lechenault, Marcel Daunay, Raymond Dumont, Bernard Desbrière, *sénateurs*.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture 1962, 2001 et in-8° 539.

2^e lecture 2112, 2160 et in-8° 593.

3^e lecture 2218.

Sénat : 1^{re} lecture 249, 283, 295 et in-8° 103 (1983-1984).

2^e lecture 368, 379 et in-8° 137.

Agriculture. — Commission départementale des structures agricoles - Contrôle - Exploitations agricoles - Fermage - Jeunes agriculteurs - Métavage - Schéma directeur départemental des structures (S.D.D.S.) - Structures agricoles - Code rural.

Mesdames, Messieurs,

En seconde lecture, l'Assemblée nationale a rétabli l'essentiel du texte qu'elle avait voté en première lecture, sous réserve des quelques améliorations, de fond ou de forme, adoptées par le Sénat qui respectaient l'esprit du projet de loi.

En seconde lecture, le Sénat, constatant que les positions respectives de chacune des Assemblées traduisaient de profondes divergences de fond, a adopté la motion opposant la question préalable à la délibération du projet de loi.

La commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion s'est réunie à l'Assemblée nationale, le mardi 26 juin 1984.

Son Bureau a été ainsi constitué :

- M. André Billardon, député, président
- M. Michel Chauty, sénateur, vice-président.

MM. Claude Michel et Michel Sordel ont ensuite été nommés rapporteurs.

Après interventions de MM. Claude Michel et Michel Sordel, rapporteurs, et de MM. Henri Colette et Pierre Micaux, le président a constaté l'impossibilité dans laquelle se trouvait la commission mixte paritaire de parvenir à un accord sur les dispositions restant en discussion du projet de loi.